

L'enseignement professionnel pour le développement rural en Afrique ; état des lieux, perspectives

Pierre Debouvry

Agronome

Pierre Debouvry dresse un tableau alarmant des capacités du dispositif éducatif et de l'enseignement professionnel africain à satisfaire les attentes d'une population en très forte croissance : le premier est un redoutable outil d'exclusion : huit sur dix des jeunes scolarisables sont exclus avant l'entrée en seconde (un sur deux avant la sixième) ; le deuxième, qui ne représente que 7 % de l'enseignement secondaire, n'a pas la capacité d'accueil de ces exclus. Les effectifs de la cohorte annuelle des jeunes à insérer dans la vie professionnelle croît ainsi dans des proportions alarmantes (ex : au Burkina Faso, elle a été multipliée par deux 1990 et 2010, elle le sera probablement par cinq en 2050). L'enseignement agricole en ASS francophone forme plus d'ingénieurs que de producteurs, conséquence indirecte des dispositions de l'« ajustement structurel » et du désintérêt pour le développement agricole. La thématique d'une « formation professionnelle de base et de masse » commence à émerger, sans aboutir à aucune réforme à ce jour. La réforme des systèmes éducatifs, au-delà d'un simple ajustement de l'existant, revêt une dimension sociétale qui est loin d'être prise en compte actuellement. Il serait utile de s'interroger sur le rôle actuel et potentiel des CT pour contribuer à la résolution de ces problèmes.

1. Le contexte démographique.

Depuis 1950, la population mondiale s'est caractérisée par à la fois sa croissance exponentielle (de 2,5 milliards à 6,9 milliards aujourd'hui, avec une perspective de 9,3 en 2050), son urbanisation (de 29,4 à 51,6 % aujourd'hui, avec une perspective de 67,2 en 2050¹) et par son vieillissement (l'âge moyen est passé de 23,9 à 29,2 ans et pourrait atteindre 37,9 ans en 2050).

Dans ce contexte, l'Afrique subsaharienne apparaît comme une exception à la fois par la vigueur de sa croissance démographique (de 0,18 à 0,856 milliard aujourd'hui, avec une perspective de 1,96 milliard en 2050), son urbanisation rapide (de 11 à 36,3 % aujourd'hui avec une perspective de 56,4 % en 2050²) et la jeunesse de sa population (l'âge moyen est passé de 19 à 18,6 ans aujourd'hui, avec une perspective de 24,9 en 2050). Hier considérée comme un continent quasi vide, l'Afrique pourrait se hisser parmi les géants démographiques à horizon 2050. À titre exemplatif, la population indienne devrait passer de 1,2 milliard en 2010 à 1,7 milliard en 2050 et son âge moyen de 25 à 37 ans. Selon les projections des Nations unies, l'Afrique avec une population active (15-64 ans) de 1,8 milliard en 2070 pourrait devenir le principal réservoir de main-d'œuvre du monde.

Face à ces chiffres, le paramètre quantitatif des systèmes éducatifs ne peut pas être ignoré.

2. État des lieux du dispositif éducatif.

Avant d'aborder le sous-secteur de l'enseignement professionnel pour le développement rural, il est nécessaire de connaître les performances du système éducatif d'amont qui en conditionne les effectifs d'entrée.

Rappelons qu'en 1960 le taux net de scolarité n'atteignait pas 10 % pour l'ensemble des colonies françaises de l'Afrique subsaharienne. La nouvelle cohorte scolarisable en 1950 était de 4,6 millions pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Elle est aujourd'hui de 22,5 millions, et sera voisine de 41 millions en 2050. Malgré l'important effort consenti après les indépendances en matière d'éducation, les performances étaient restées très basses.

Selon le « Pôle de Dakar », 96 % de la cohorte des enfants d'âge pertinent de l'Afrique subsaharienne entreraient en première année du primaire, 64 % atteindraient la dernière année du primaire, 43 % entreraient en première année du secondaire et 20 % en première année du deuxième cycle du secondaire. Avec de tels chiffres, les dispositifs éducatifs nationaux apparaissent comme de redoutables outils d'exclusion : 57 % sont exclus avant l'entrée en sixième et 80 % avant la seconde. Ces données sont d'autant plus graves que l'enseignement technique, représentant 7 % de l'enseignement secondaire, n'a pas les capacités d'accueil suffisantes pour en charge l'ensemble de ces exclus dont la très grande majorité n'aura pour formation professionnelle que les apprentissages traditionnels et l'école de la rue.

L'objectif du millénaire « Éducation pour tous », après avoir suscité de grands espoirs, a quelque peu contribué à l'amélioration des performances quantitatives des dispositifs primaires, mais son impact est loin d'être satisfaisant. Le **taux d'achèvement du primaire** reste faible et la qualité de l'enseignement est insuffisante. Au Burkina Faso par exemple, le système primaire générait 86,4 % de laissés-pour-compte jusqu'à l'entrée en sixième en 1998, ce chiffre est descendu à 80 % en 2006. La **scolarisation des filles** est en retard, notamment en milieu rural et le recul de l'**analphabétisme est très lent** (78 % des adultes). De toute évidence, l'**objectif du millénaire « Éducation pour tous »** ne sera pas atteint en 2015, notamment en milieu rural, d'autant plus que les effectifs des futures cohortes scolarisables ne cessent de croître.

3. État des lieux et perspectives quantitatives de l'emploi/autoemploi.

¹ En valeur absolue, ces pourcentages correspondent aux effectifs suivants : 0,75 milliard ; 3,56 milliards ; 6,25 milliards

² En valeur absolue, ces pourcentages correspondent aux effectifs suivant : 20 millions, 298 millions et 1,1 milliard.

Les effectifs de la nouvelle *cohorte annuelle de jeunes à insérer dans la vie professionnelle* connaissent, avec un certain décalage, les mêmes évolutions que celles de la cohorte des enfants à insérer en première année du primaire. Au Burkina Faso, cette cohorte était de 185 000 en 1990, elle est aujourd'hui de 332 000 et pourrait passer à 899 000 en 2050.

Face à cette demande potentielle, la répartition des emplois et auto emplois par grands secteurs économiques est la (en %) : Le secteur formel représente 4 % (2 % pour le public et 2 % pour le privé) et le secteur informel 96 % (9 % en milieu urbain 87 % en milieu rural). Le rappel de ces chiffres met en évidence la totale inadéquation de l'offre éducative par rapport aux réalités du marché de l'emploi et de l'autoemploi. Ce constat est considérablement conforté par le fait que l'enseignement technique ne représente que 7 % de l'enseignement secondaire de l'Afrique subsaharienne.

Rappelons que les effectifs **de la population active** connaissent et connaîtront une progression constante : de 3,017 millions en 1970, ils sont passés à 8,4 millions 40 ans plus tard (2010) et pourrait atteindre 26,8 millions de l'an 2050. La question de l'emploi/auto emplois est donc un enjeu stratégique majeur qui ne cessera de croître pendant encore plusieurs décennies.

4. **État des lieux de l'enseignement agricole.**

Initialement, en ASS francophone la situation était la suivante :

- Les enseignements agricoles (technique et supérieur) furent placés sous tutelle des ministères de l'Agriculture pour satisfaire leur demande en personnel qualifié.
- La formation professionnelle agricole était assumée par :
 - Les dispositifs d'encadrement polyvalent assumant notamment la vulgarisation agricole.
 - Des centres (privé, para étatique ou étatique).
- Il n'existait pas de formation diplômante d'exploitants agricoles

En l'absence de pilotage de l'ensemble de chaque dispositif, il en est résulté des **ratios inter- catégoriels totalement aberrants au détriment des producteurs** : plus d'ingénieurs formés que de producteurs. Au cours de la *phase d'ajustement structurel* (1980-1990), la quasi-totalité des dispositifs éducatifs agricoles fut « mise en veilleuse » en raison de la « *fonctionnarisation systématique de leurs diplômés* ». À partir de 1990, avec la *mondialisation*, le secteur agricole perd son intérêt. Toutefois, en raison de la poussée des effectifs de jeunes diplômés sans structure d'accueil, le secteur éducatif agricole connaît une certaine relance qui se traduit par :

- La défonctionnarisation des débouchés.
- Des tentatives de mise aux normes de l'enseignement technique des titres délivrés, dont les libellés correspondaient souvent à des fonctions administratives.
- Changement de l'autorité de tutelle avec souvent atomisation du dispositif.
- Reprise lente et disparate de l'enseignement technique.
- Reprise rapide des écoles d'ingénieurs dont bon nombre était passé sous tutelle de l'enseignement supérieur.

À partir de 1995, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, apparaît une prise de conscience de l'inadéquation de ce dispositif par rapport aux besoins de formation professionnelle des producteurs/trices. La thématique de la « **Formation professionnelle de base et de masse** » se diffuse, mais n'a abouti à aucune réforme jusqu'à ce jour !

5. **Éléments de réflexions pour l'avenir.**

Les pays de l'ASS sont très jeunes (âge médian 17 ans), connaissent de fortes croissances démographique (3 % soit un doublement tous les 23.5 ans) et urbaine (plus de 6.0 % soit un doublement tous les 12 ans). En règle générale, leur secteur agricole et rural n'assume plus les cinq missions qui lui sont imparties dans un État-nation, à savoir :

1. Nourrir les populations urbaine et rurale.
2. Accroître les ressources en devises de l'État par les produits d'exportation.
3. Protéger et améliorer les ressources naturelles.
4. Assurer à ses acteurs un niveau de revenu décent et en progression.
5. Conserver et accroître ses emplois et auto emplois.

Le contexte de fort accroissement des populations totale et urbaine impose trois enjeux majeurs au secteur agricole :

- La montée des densités impose une augmentation croissante de la **Productivité du sol**.
- L'augmentation de la population urbaine (consommateurs) impose une augmentation croissante de la **Productivité du travail**.
- Pour résoudre ces deux enjeux majeurs, il faut faire appel à des matériels et intrants sous-tendant appel au Capital qui ne sera accessible qu'en augmentant la **Productivité du Capital**.

Le secteur agricole est composé de **trois modes d'exploitation** :

- L'**agro-industrie** très spécialisée et représentant quelques unités par pays.
- Les **exploitations modernes créées** généralement à partir de capitaux d'origine urbaine (quelques centaines ou milliers)
- Les **petites unités de production paysanne** (plusieurs centaines de milliers, voire des millions)

Quelques données relatives au monde rural du Burkina Faso

- Un tiers de la population est estimée comme pauvre et la grande majorité de cette population vit en milieu rural.
- La population agricole est approximativement constituée de 1 500 000 ménages de 9 personnes.
- Plus de 80 % de ces ménages pratiquent une agriculture de subsistance sur une superficie cultivable moyenne de 2 ha/ménage.

Les exploitations paysannes sont de moins en moins viables, développables et transmissibles. Avec la montée des besoins, de la monétarisation et, de la pression foncière les structures d'exploitation tendent à se dégrader rapidement selon un processus aisément observable :

- Les unités de production paysannes se fragmentent à l'occasion des héritages.
- De moins en moins viables, elles deviennent des unités d'attache où résident vieux, épouse(s) et jeunes enfants tandis que les adultes partent chercher « *ailleurs* » le nécessaire complément d'entretien de la famille.
- Soumis aux aléas des revenus des migrants, les « *résidents* » surexploitent les terres ou les vendent. L'outil de production initial glisse vers un statut d'unité de survie générateur de pauvreté n'ayant aucun attrait pour les jeunes.

Ce processus induit une décapitalisation plus ou moins rapide des exploitations :

- Appauvrissement du capital circulant.
- Appauvrissement des cheptels vif et mort
- Appauvrissement des sols et de leur biomasse.
- Appauvrissement du capital foncier.
- Appauvrissement du capital humain.

Le secteur agricole assumant de plus en plus difficilement ses fonctions au sein de l'État nation, **deux hypothèses** sont, actuellement, envisageables :

- Le recours à des investissements étrangers pour créer des **agro-industries** susceptibles de pourvoir aux besoins nationaux, voire d'exporter.
- Lancer un **processus de modernisation des exploitations paysannes** par une série de mesures leur permettant d'augmenter progressivement leurs capitaux d'exploitation

Pour être crédible, cette deuxième voie ne peut qu'être envisagée au travers d'une politique de long terme visant à mettre en place une génération entière d'exploitants agricoles en 30 années (50.000/an).

6. En guise de conclusion.

Dans des pays à fortes dynamiques démographiques, la planification de l'éducation, notamment agricole et rurale, requiert une **vision de long terme** :

- Vers quelle société ?
- Quel aménagement du territoire ?
- Quelle intégration au niveau régional et international ?
- Etc.

La construction d'une telle vision requiert le recours à un certain nombre de concepts (*capital humain, investissements publics, investissements privés, bénéfices publics, bénéfices privés, etc.*) et le respect de deux préoccupations majeures :

1. Équité
2. Efficacité

La réforme des systèmes éducatifs ne doit pas être considérée comme un simple ajustement de l'existant. Au-delà des aspects purement techniques, elle revêt une **dimension sociétale**. Pour engager une véritable réforme des systèmes éducatifs, **les différents groupes d'acteurs doivent construire une vision commune du devenir de leur pays à long terme**. Cette mise en place apparaît comme une priorité pour engendrer une véritable prise de conscience permettant d'engager des processus démocratiques aboutissant aux nécessaires restructurations profondes.